



Reconnaissance pour avoir facilité de renouvellement papié

Par **babychocolat**, le **09/08/2010** à **00:49**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin de réponse et d'information urgemment. En effet je suis mère d'un garçon de 2 ans, dont le père ma plus donnée de nouvelle à 1 ou 2 mois de grossesse et il a fait une reconnaissance anticipé seule et la déposer à la mairie du lieu de naissance de ma fille ce qui lui à donner le droit que il soit reconnue comme le père de ma fille.

Mais j'aimais pendant ma grossesse et après j'ai eu de nouvelle de lui et une aide financière c'est dans cette mesure que j'ai effectuer une requête judiciaire pour avoir l'autorité parentale qui est en cour. Mais j'ai toujours eu un doute qui avais reconnue l'enfant pour le renouvellement de son titre de séjour d'ailleurs il ma dit qui avait prie l'extrait pour le donner à la préfecture du 93 ou il est domicilié c'est dans cet mesure que je souhaite écrire ou effectuer une démarche pour dénoncer ce qui est entrain de faire d'ailleurs le jugement pour l'autorité parentale est en cour est en cours et toujours pas de nouvelle. Aider moi SVP car cette très urgent je c'est qui doit partir ce moi si à la préfecture. URGEN